

CCTP

PRO DCE

Lot 07 – MENUISERIES INTERIEURES

Réaménagement intérieur & création d'une terrasse

*20 avenue Jean Jaurès
73000 CHAMBERY*

CAF SAVOIE

IND - C

Paris
Lyon
Montpellier
Bordeaux
Nancy
Lille

1. SOMMAIRE

1.	SOMMAIRE	2
2.	PRESCRIPTION PARTICULIERE AU LOT	3
2.1.	TECHNIQUE	3
2.2.	RESPONSABILITE	4
2.3.	SURVEILLANCE DU CHANTIER	4
3.	DESCRIPTION DES OUVRAGES	5
3.1.	OBJET DU MARCHE	5
3.2.	DESCRIPTION DES OUVRAGES	5
3.2.1.	<i>MENUISERIES INTÉRIEURES :</i>	5
3.2.2.	<i>MOBILIER BOIS</i>	9
3.3.	IMPLANTATION DES OUVRAGES	11
3.4.	MOYEN D'ACCES	11
3.5.	MISE EN ŒUVRE :	12
3.5.1.	<i>Exécution des travaux</i>	12
3.5.2.	<i>Raccordement aux ouvrages neufs :</i>	12
3.5.3.	<i>Dispositifs de sécurité</i>	12
3.5.4.	<i>Installation de chantier (voir lot 01)</i>	12
3.5.5.	<i>Nettoyage et dégradations :</i>	13
4.	LIMITES DE PRESTATIONS	14
4.1.	INTRA-ALLOTISSEMENT	14
4.2.	EXTRA-ALLOTISSEMENT	14
5.	CONCLUSION	15

2. PRESCRIPTION PARTICULIERE AU LOT

Sont considérés comme applicables au marché, tous les règlements officiels et normes en vigueur le jour précédant la date à laquelle le titulaire a signé l'acte d'engagement.

2.1. TECHNIQUE

2.1.1.1. Qualité des matériaux : Bois massif

Ils seront conformes aux prescriptions des normes NF, et seront soumis à un traitement de préservation selon leur traitement. Tous les bois destinés à rester apparents seront soigneusement rabotés. Aucune dissimulation de défaut par emploi de "pâte" à bois ne sera admise.

2.1.1.1. Qualité des matériaux : Panneaux de particules

Ils devront provenir d'une fabrication sous label NF CTBH et devront présenter une bonne aptitude au placage.

Les stratifiés seront de première qualité et devront rester protégés jusqu'au nettoyage final avant réception. Tout panneau de particules recevant un placage le sera sur ces deux faces.

Marquage des produits verriers

Tous les produits verriers devront comporter une étiquette informative indiquant toutes les spécifications du produit. Les produits et accessoires métalliques de fixations devront impérativement être en alliage léger anodisé ou laqué ou en acier inoxydable.

2.1.1.2. Ferme-Portes :

Les fermes-portes à freins hydrauliques seront, à vitesse de fermeture réglable, aptes à équiper des portes extérieures ou intérieures, lourdes et/ou coupe-feu. Cette planéité devra être mesurée à l'état sec, chaque face de la porte comportant le même état hygrométrique.

2.1.1.3. Tolérance et jeux

Applicables à toutes les menuiseries et ne devront pas être dépassées. Le jeu à la partie supérieure des portes sera égal à 1 mm au maximum.

2.2. RESPONSABILITE

Les travaux sont effectués par des ouvriers spécialisés, en respectant les règlements en vigueur notamment en ce qui concerne les produits amiantés. L'entrepreneur qui doit obligatoirement fournir avec son offre de prix, l'attestation d'assurance couvrant tous les risques liés à sa profession, est tenu de prendre toutes mesures destinées à éviter des accidents aux tiers.

2.3. SURVEILLANCE DU CHANTIER

L'entreprise assure seule la surveillance du chantier sur son lot, c'est à dire qu'elle supporte l'entière responsabilité de toutes mesures adoptées pour assurer l'exécution des travaux, la sécurité des biens et des personnes, maintenir le bon ordre et la discipline sur le chantier qui lui a été confié. L'entreprise adopte seule toutes les mesures de sécurité, d'hygiène ou autres qu'elle juge utiles. Le tout, sous sa seule responsabilité. L'entrepreneur est seul responsable des contraventions aux règlements administratifs et de police en vigueur. En cas de condamnation encourue par ses préposés, ouvriers ou lui-même, l'Entrepreneur ne dispose d'aucun recours contre le Maître d'Ouvrage, le Maître d'œuvre ou leurs préposés.

2.4. GARANTIS

L'entrepreneur s'engage à garantir la pose de l'ensemble de ses installations pour une durée de 5 ans. Dans l'assurance et sous réserve d'un usage normal. En cas de désaccord sur usage non-conforme un expert devra être missionné à la charge de l'entreprise détentrice du marché.

3. DESCRIPTION DES OUVRAGES

3.1. OBJET DU MARCHÉ

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) a pour objet de définir les exigences techniques et les spécifications relatives au lot de **menuiseries intérieures et agencement** dans le cadre du projet **du réaménagement des bureaux de la CAF et la construction d'une terrasse extérieure**. Les travaux devront respecter les normes en vigueur.

Il devra se rendre sur les lieux avant la remise de son offre afin de tenir compte des lieux existants ainsi que de toutes les contraintes qu'il risquerait de rencontrer. L'entrepreneur devra examiner attentivement les plans d'architecture et des autres corps d'état, ainsi que les documents écrits respectifs afin de prévoir toutes les répercussions possibles sur ses travaux et installations qu'il devra organiser en conséquence, en effectuant toutes les fournitures demandées, compte tenu de ces conditions.

Toutes les cotations devront être réalisées avant fabrication en atelier. Les plans d'exécutions sont à la charge de l'entreprise et transmises pour visa avant exécution.

3.2. DESCRIPTION DES OUVRAGES

Attention l'ensemble des portes devront être détalonnées pour permettre le bon fonctionnement CVC existant dans le bâtiment.

Les ouvrages de **menuiseries intérieures** comprendront :

3.2.1. MENUISERIES INTÉRIEURES :

3.2.1.1. P1 : FOURNITURE ET POSE DE PORTE SIMPLE BATTANT 0,93x204

Fourniture et pose d'un bloc porte stratifié selon les caractéristiques suivantes :

- Bâti en bois exotique à lasurer ou vernir, avec pattes de scellement pour cloison.
- Les huisseries devront être adaptées aux différentes épaisseurs de cloisons, l'entreprise devant prévoir les habillages nécessaires pour compenser la différence d'épaisseur (habillage dans le même bois que l'huisserie).
- Vantail de porte à âme pleine de 40mm d'épaisseur, en agglo à 350 kg/m. avec fibre dure de parement lisse prépeint de 3,2mm d'épaisseur. Étanchéité au feu par joints thermos gonflants.
- Aux deux faces, chants alésés en bois dur, mortaise pour serrure à larder, entailles pour paumelles.
- 4 paumelles en laiton chromées

- Béquilles doubles, finition alu anodisé sur rosaces double faces ; quincaillerie au choix de l'architecte.
- Protège béquilles en demi-lune en acier brossé
- Performance acoustique : $RA \geq 38$ dB.
- Butée de porte (sol ou murale).
- Composition : 1 vantail simple – hauteur 204 cm x largeur 93 cm.

Localisation : Selon plans DCE

• Condamnation selon localisation :

- **Bureaux** : aucune. Simple béquille & cylindre avec clés et bouton moleté intérieur.
- **Salles de réunion et formations** : canon à rouleau sans serrure ; ferme porte ; barre de tirage vertical 350/400mm.

Finition stratifiée.

3.2.1.2. P2 : PORTE DEUX BATTANT ASYMETRIQUE 1,20x2,04

Fourniture et pose d'un bloc porte stratifié selon les caractéristiques suivantes :

- Bâti en bois exotique à peindre ou vernir, avec pattes de scellement pour cloison.
- Les huisseries devront être adaptées aux différentes épaisseurs de cloisons avec un minimum de 100x68 mm, l'entreprise devant prévoir les habillages nécessaires pour compenser la différence d'épaisseur (habillage dans le même bois que l'huisserie).
- Vantail de porte à âme pleine de 40mm d'épaisseur, en agglo à 350 kg/m. avec fibre dure de parement lisse prépeint de 3,2mm d'épaisseur.
- Aux deux faces, chants alésés en bois dur, mortaise pour serrure à larder, entailles pour paumelles.
- 4 paumelles en laiton chromées
- Béquilles doubles, finition alu anodisé sur rosaces double faces ; quincaillerie au choix de l'architecte.
- Protège béquilles en demi-lune en acier brossé
- Performance acoustique : $RA \geq 38$ dB.
- Butée de porte (sol ou murale).
- Composition : 2 vantaux asymétrique – hauteur 204 cm x largeur 120cm. (90cm + 30cm).

Localisation : Salle de formation au RDC.

• Condamnation selon localisation :

- **Circulation** : canon à rouleau avec cylindre et bouton moleté intérieur ; ferme porte ; barre de tirage vertical 350/400mm + ferme porte.

Finition stratifié au choix de l'architecte.

3.2.1.3. P3 : PORTE DEUX BATTANT ASYMETRIQUE 1,50x2,04

Fourniture et pose d'un bloc porte stratifié selon les caractéristiques suivantes :

- Bâti en bois exotique à peindre ou vernir, avec pattes de scellement pour cloison.
- Les huisseries devront être adaptées aux différentes épaisseurs de cloisons avec un minimum de 100x68 mm, l'entreprise devant prévoir les habillages nécessaires pour compenser la différence d'épaisseur (habillage dans le même bois que l' huisserie).
- Vantail de porte à âme pleine de 40mm d'épaisseur, en agglo à 350 kg/m. avec fibre dure de parement lisse prépeint de 3,2mm d'épaisseur.
- Aux deux faces, chants alésés en bois dur, mortaise pour serrure à larder, entailles pour paumelles.
- 4 paumelles en laiton chromées
- Béquilles doubles, finition alu anodisé sur rosaces double faces ; quincaillerie au choix de l'architecte.
- Protège béquilles en demi-lune en acier brossé
- Performance acoustique : RA ≥ 38 dB.
- Butée de porte (sol ou murale).
- Composition : 2 vantaux asymétrique – hauteur 204 cm x largeur 150cm. (105cm + 35cm).

Localisation : *Le Bocal & Salle de Réunion R+1.*

• Condamnation selon localisation :

- **Circulation** : canon à rouleau avec cylindre et bouton moleté intérieur ; ferme porte ; barre de tirage vertical 350/400mm + ferme porte.

Finition stratifiée au choix de l'architecte.

3.2.1.4. P4 : PORTE COULISSANTE A GALANDAGE 1,40x2,04 Ei30

Fourniture et pose d'un bloc porte stratifié selon les caractéristiques suivantes :

Fourniture et mise en œuvre d'un ensemble châssis et porte coulissante coupe-feu Ei30 ou équivalent, destiné à une intégration dans une cloison en plaques de plâtre d'épaisseur finie 120 mm, comprenant tous éléments nécessaires à son parfait fonctionnement et à sa conformité réglementaire.

Le système complet (châssis, porte, habillages, joints et accessoires) devra être couvert par un procès-verbal de classement au feu Ei30 en vigueur, délivré par un organisme agréé.

La porte, d'une épaisseur minimale de 40 mm, sera constituée d'un cadre en bois feuillus massif de masse volumique $\geq 600 \text{ kg/m}^3$ (hors hêtre), avec âme en panneau de particules, usinage bas $5 \times 15 \text{ mm}$ pour guide, et mortaisage pour serrure coupe-feu Ei30 avec pré-équipement pour poignée cuvette et tire-doigt.

L'habillage coupe-feu Ei30, en bois feuillus brut, sera compatible avec la cloison de 120 mm et comprendra à minima montants, traverses, joints intumescents posés en usine, couvre-joints intégrés, guide bas 5 mm, éléments de calage et visserie.

Les dimensions indicatives seront comprises pour environ 1230 mm de largeur pour une hauteur de 2040 mm, à confirmer par prise de cotes sur site, toute adaptation restant strictement dans le champ de validité du PV feu.

La mise en œuvre sera réalisée conformément aux prescriptions du fabricant, aux règles de l'art et à la réglementation incendie en vigueur ; toute fourniture ou exécution non conforme pourra être refusée sans indemnité.

- Bâti en bois exotique à peindre ou vernir.
- Les huisseries devront être adaptées aux différentes épaisseurs de cloisons, l'entreprise devant prévoir les habillages nécessaires pour compenser la différence d'épaisseur (habillage dans le même bois que l'huisserie).
- Béquilles doubles, finition alu anodisé sur rosaces double faces ; quincaillerie au choix de l'architecte.
- Protège béquilles en demi-lune en acier brossé
- Performance acoustique : $RA \geq 38 \text{ dB}$.

Localisation : Tisanerie tous les niveaux.

Finition stratifiée au choix de l'architecte.

3.2.1.5. CHASSIS FIXE VITRAGE CLAIR BOIS À LASURER 1,00x2,45m.

Fourniture et pose d'un châssis fixe avec vitrage clair en bois pour lasure de 1,00x2,45m.

- Vitrage 44/2 clair simple avec joint lèvres
- Pose en tunnel sur épaisseur de cloison 10cm
- Bois massif brut hêtre prêt pour lasure
- PF 1/4H
- Performance acoustique : RA ≥ 38 dB

Le châssis sera posé en tunnel sur cloison, la pose des blocs est prévue au présent lot et devra être mis à disposition du lot plâtrerie pour mise en place soignée. Celui-ci sera vissé et protégé avant livraison des vitrages qui arriveront en fin de chantier pour éviter tout dégâts.

Localisation : *Le Bocal et Tisanerie*

3.2.1.6. PROTECTION DES ANGLES SAILLANTS

L'ensemble des angles saillants libre en placo du projet seront traité en protection **toute hauteur sol/plafond**. Celle-ci sera posée sur les plinthes sans interrompre l'angle à 45° formé au sol. Elle sera de couleur similaire au mur sur lequel elle est posé.

Celle-ci pourra être proposée en tout aluminium ou en PVC teinté. Elle doit garantir une bonne tenue dans le temps et devra être garantie 10 ans en pose hors choc.

Pose collée ou clouée fixation invisible ; les bandes adhésives sont tolérées tant que l'entreprise s'engage sur la tenue dans le temps.

Localisation : *Sur tout angle saillant du projet (non recouvert finition enduit intérieur soit hors circulation).*

3.2.2. MOBILIER BOIS

3.2.2.1. FOURNITURE ET POSE CLAUSTRAS

Les ouvrages seront réalisés conformément aux prescriptions des normes NF en vigueur applicables aux ouvrages bois. Les bois mis en œuvre feront l'objet d'un traitement de préservation adapté à leur classe d'emploi.

Tous les bois destinés à rester apparents seront rabotés sur toutes faces et présenteront un état de surface soigné. Toute dissimulation de défauts par emploi de mastics, pâtes ou produits assimilés est strictement interdite.

Les claustras seront réalisés en bois massif, traité de manière à garantir une réaction au feu minimale de classement M3.

Les éléments bois seront préparés, poncés et prêts à recevoir une finition de type lasure, dont l'application est prévue au lot Peinture.

La structure portante devra assurer une stabilité et une rigidité suffisantes, avec des fixations robustes en parties haute et basse. Les fixations par tiges filetées seront ancrées en dalle et totalement invisibles en finition.

Les caractéristiques suivantes sont prévues à titre indicatif et devront être confirmées lors des études d'exécution :

- Écartement entre lames bois : 13 cm (à reconfirmer)
- Parties pleines et éléments bois transversaux : à reconfirmer
- Épaisseur des éléments bois : 10 cm

Un plan d'atelier détaillé (dimensions, sections, principe de fixation, calepinage, finitions) devra être soumis à l'architecte pour visa préalable avant toute commande ou mise en œuvre.

Toute fabrication ou exécution réalisée sans visa préalable sera refusée sans que l'entreprise puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Les dimensions définitives seront relevées sur site par l'entreprise, préalablement à la fabrication. Dimensions indicatives à ce stade :

- Hauteur : 2,60 m
- Largeur : 0,55 m

Localisation : Bulle circulation tisanderie

3.2.2.1. FOURNITURE ET POSE DE BUTÉES DE PORTES

Il sera prévu au projet la fourniture et pose de butée de porte à visser.
Les butées de portes seront proposées en inox avec butée en caoutchouc ;

Résistance et durabilité attendus sur les produits proposés ; les quincailleries viendront d'un fournisseur professionnel et la fiche technique du produit sera proposée en amont avant toute commande et traçabilité.

La validation précise de chaque butée sera validée par le maître d'œuvre en avance, la pose sera faite après validation sur plan.

Localisation : Selon Plan DCE au droit de chaque porte neuve.

3.2.2.2.

FOURNITURE ET POSE CUISINES MENUISE

Fourniture et pose d'un ensemble menuisé type cuisine tisanerie et dont les caractéristiques sont présentes sur le plan dédié. Stratifié de la gamme EGGER ou équivalent M3, teinte et gamme à définir.

Portes battantes avec système push click. Étagère sur taquets réglables, fonds démontables.
Y compris crédence bois H 60cm hydrofuge.

Sera également compris la fourniture et pose de tous les joints de finition acrylique et d'étanchéité Nécessaires au teinte du plan de travail.

Toutes les finitions seront à valider avec l'architecte et la MOA.

Y compris chants et bords de finitions et arrêts de crédences.

Aucun bord brut ne sera laissé apparent, les habillages en cornières métallique de plus de 1mm d'épaisseur sont proscrits.

Le présent lot devra fournir la vasque et robinetterie encastrée de la kitchenette, le raccordement sera au lot plomberie. Modèle en **résine blanche avec dépassement** à définir au choix de l'architectes.

Il sera également prévu en fourniture et pose de poubelles intégrées dans le plan de travail (3 par tisanerie) y compris couvercle en inox et cerclage joints anti-odeurs.

Tout défaut constaté pourra faire l'objet de reprise sur simple demande sans que l'entreprise puisse demander d'indemnité supplémentaire.

Teinte du plan de travail, quincaillerie et équerres au choix du maitre d'ouvrage et de l'architecte.

Localisation : Tisanerie & Bocal sur tous les niveaux

3.3. IMPLANTATION DES OUVRAGES

L'entrepreneur du présent lot devra l'implantation de ses propres ouvrages. Les cotes figurent dans les documents graphiques du dossier. L'entrepreneur est tenu de les vérifier.

3.4. MOYEN D'ACCÈS

Les dispositions de protection et de sécurité seront mises en place pendant les travaux, conformément à la réglementation en vigueur.

3.5. MISE EN ŒUVRE :

3.5.1. EXÉCUTION DES TRAVAUX

Le marché comprend, outre la fourniture et la pose de tous les produits et matériaux avec leur montage par tous les moyens, tous les travaux accessoires nécessaires à une exécution irréprochable présentant les garanties les plus absolues en ce qui concerne l'étanchéité.

L'entrepreneur doit la protection de ses ouvrages contre les dommages que pourraient occasionner les ouvriers des autres corps d'état.

L'entreprise veillera à la parfaite solidité de ses ouvrages.

Sur ordre de service du Maître d'œuvre, l'entrepreneur doit l'exécution totale ou partielle des ouvrages de son lot. Aucune indemnité supplémentaire n'est allouée pour l'exécution des travaux d'étanchéité en plusieurs phases.

3.5.2. RACCORDEMENT AUX OUVRAGES NEUFS :

Toutes les cotations devront être réalisées avant fabrication en atelier. Les plans d'exécutions sont à la charge de l'entreprise et transmises pour visa avant exécution.

Toute commande réalisée sans visa pourra faire l'objet d'un refus pour reprise ; sans possibilité de demande d'indemnité par l'entreprise. Et ce sur simple demande de l'architecte ou du maître d'ouvrage.

3.5.3. DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ

Les dispositifs de sécurité de toute nature, nécessaires à l'exécution des travaux et conformes aux lois et règlements en vigueur sont à la charge de l'entrepreneur du présent lot celui-ci étant libre de s'entendre avec les autres entrepreneurs pour l'utilisation de certains éléments de la sécurité collective mis en place antérieurement ou parallèlement.

3.5.4. INSTALLATION DE CHANTIER (VOIR LOT 01)

Installations de chantier pour l'entreprise et celles nécessaires à son personnel et au stockage de son matériel, ses équipements de sécurité et tous les moyens nécessaires à l'exécution de ses ouvrages et au bon déroulement des travaux.

3.5.5. NETTOYAGE ET DÉGRADATIONS :

L'entrepreneur devra le nettoyage parfait du site sur lequel il travaille pour l'exécution de ses travaux. Tri et rotation des déchets du au présent lot. Évacuation des déchets minimum 2 fois par semaine. Nettoyage régulier des zones de chantier.

Tous les gravats, chutes, déchets seront enlevés par ses propres moyens.

L'entrepreneur devra assurer lui-même la protection de ses matériaux approvisionnés sur le site ainsi que ses ouvrages afin de les préserver contre toutes dégradations ou bien de vols et cela durant toute la durée des travaux jusqu'à la réception des ouvrages.

4. LIMITES DE PRESTATIONS

4.1. INTRA-ALLOTISSEMENT

- Sans objet

4.2. EXTRA-ALLOTISSEMENT

- Coordination à prévoir avec le lot Plâtrerie et doublage, pour parfaite intégration des bâtis dans l'ossature de cloisonnement.
- Coordination à prévoir avec le lot revêtement de sol ; pour parfait ajustement du niveau finit et réglage des hauteurs de portes.
- Coordination à prévoir avec le lot plomberie : le présent lot veillera à fournir la fiche technique des vasques choisies à l'entreprise du lot plomberie afin de lui permettre d'anticiper son raccordement.
- Coordination à prévoir avec le lot électricité : le présent lot se rapprochera du lot électricité pour le phasage du raccordement électrique des équipements intégrés au mobilier.

5. CONCLUSION

Le lot de **menuiseries intérieures et agencements** est essentiel pour garantir la création **du réaménagement des bureaux de la CAF et la construction d'une terrasse extérieure**. Les entreprises candidates devront démontrer leur capacité à respecter les exigences techniques, les délais et les normes de sécurité pour mener à bien ce projet.

PIECES ANNEXES

Annexe : Plans AME + Notice Acoustique AME

Annexe : CDPGF LOT 07

Annexe : planning AME

A, le

Mention « Lu et Approuvé »

(Cachet et signature)

L'ENTREPRISE :

Mention « Lu et Approuvé »

(Cachet et signature)

LA MAITRISE D'ŒUVRE :